

Leptospirose

Prudence en eaux troubles !

La Leptospirose est une maladie infectieuse transmissible à l'homme par des mammifères porteurs de la bactérie du genre leptospira (agent biologique du groupe 2). La contamination se fait essentiellement par contact de la peau et des muqueuses avec de l'eau douce et des sols souillés par l'urine d'animaux infectés (rats, campagnols, animaux de compagnie comme le chien, animaux sauvages...). La bactérie survit plusieurs semaines dans l'eau contaminée

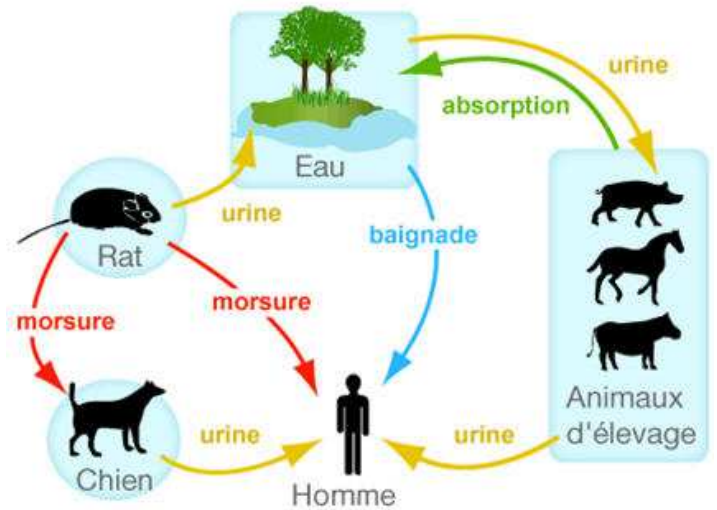
Les activités à risque

Elles concernent toutes les personnes travaillant en contact étroit avec un environnement contaminé ou avec des animaux infectés. Citons les égoutiers, les personnels des stations d'épuration et des travaux publics, les garde-pêche, les ouvriers d'abattoirs, les éleveurs, les vétérinaires...

On se contamine par un contact direct avec la peau ou les muqueuses, surtout quand celles-ci présentent des lésions (une plaie par exemple) ou éventuellement lors d'un contact d'une peau macérée par une immersion prolongée dans une eau infectée. La morsure n'est pas un mode habituel de contamination car la bactérie n'est généralement pas présente dans la salive. Mais une plaie est une porte d'entrée lors d'une infestation ultérieure ! La diffusion de la bactérie se fait dans l'organisme par voie sanguine. Elle peut atteindre divers organes, en particulier le foie et les reins.

Etre attentif aux symptômes !

Toute personne exposée doit être attentive à des symptômes survenant 7 à 10 jours après une éventuelle infestation (par une simple plaie). La survenue d'une fièvre inexplicite, de douleurs musculaires ou d'une fatigue anormale doit alerter. Le médecin traitant sera impérativement consulté et le médecin du travail prévenu (si une déclaration de maladie professionnelle est envisagée). La Leptospirose est une maladie potentiellement dangereuse qui peut nécessiter une hospitalisation.



Les moyens de prévention

En premier lieu, informer les salariés exposés en les rendant attentifs aux différents modes de contamination et à la nécessité de soigner rapidement la moindre plaie.

Puis, respecter les règles d'hygiène : se nettoyer systématiquement les mains après un contact potentiellement contaminant, éviter tout contact des mains souillées avec ses yeux, son nez et sa bouche, ne pas manger ou boire dans des lieux à risque de contamination, porter des gants et rappelons-le, désinfecter toute plaie même minime.

Les professionnels très exposés devront porter des gants résistants et étanches, des bottes, et des lunettes pour éviter les projections dans les yeux. Chacun devra disposer d'un vestiaire à double compartiment.

Toujours pour les salariés très exposés, la vaccination peut être utile sur proposition du médecin du travail. Elle protège uniquement contre *Leptospira icterohemorrhagiae*, bactérie reconnue comme la plus dangereuse.

Pour en savoir plus :

- Fiche technique : [Leptospiroses](#)

PRESTATION de STSA : Sensibilisation au risque biologique

L'équipe pluridisciplinaire de STSA est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de prévention concernant le risque de contamination par des germes pathogènes :

- En informant à titre individuel ou collectif les salariés exposés sur les modes de contamination et les moyens de se protéger ;
- En effectuant la vaccination préventive et ses 3 injections initiales * ;
- En participant à la déclaration de la maladie professionnelle numéro 19.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre centre médical pour en savoir plus.

* vaccin non pris en charge par l'assurance maladie mais par l'entreprise

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/implantations